

ORGANISATION DES CLASSES PRIMAIRES

INFORMATIONS POUR L'ANNEE

DATES A RETENIR :

- Mercredi 27 Août : Visite des nouvelles familles avec Mme Fournol et l'APE à 15h30.
- Lundi 1er septembre : Rentrée des classes
- Mardi 16 septembre : Photo de classe
- Samedi 27 septembre : Réunion de rentrée pour les élémentaires (11^{ème} à 7^{ème}) à 9h00.
- Mardi 30 septembre : Réunion de rentrée pour les classes de la maternelle à 18H00.
- Lundi 13 octobre : Dîner organisé par l'APE pour les parents et les enseignants.
- Lundi 5 janvier : Journée pédagogique pour tous les professeurs (primaire/collège/lycée)

PAS DE CLASSE POUR LES ELEVES

- Mercredi 29 avril 2026 : mercredi travaillé (journée) pour tous les élèves de la PS à la 7^{ème}. Horaires habituels.
- Vendredi 15 mai : pont de l'Ascension
- Samedi 20 juin : Fête de l'établissement
- Mardi 30 juin : Au soir, fin des cours pour tout le primaire.

HORAIRES

Matin : 7h30 : accueil des élèves élémentaires et maternelles
8h15 : présence obligatoire des élèves
8h30 : début des cours
11h30 : Sortie des externes. (11H20 en maternelle)

Après-midi : 13h30 : Reprise des cours
16h45: Sortie des élèves (sortie possible dès 16h30 pour les maternelles)

Après la sortie des classes :

- Pour les classes maternelles : **garderie de 16h45 à 17h45** en salle d'accueil avec une ASEM (gratuite)
- Pour les classes élémentaires : **étude de 16h45 à 17h45** en salle d'étude du bas des 6èmes(Gratuite)

Cette étude est surveillée mais le travail des enfants n'est pas dirigé. Elle peut permettre à de jeunes enfants d'attendre la sortie de classe de leurs aînés sans perdre leur temps.

Les parents doivent impérativement prévenir de l'absence de leur enfant à l'étude sur le cahier de textes.

- **17h45 à 18h30** les maternelles et les élémentaires se rejoignent pour une garderie commune. Sur inscription et payante (5 euros/famille/soir) et facturée aux familles.

PASTORALE

La pastorale est animée par Mme Bénédicte Collet, le Père Louis (Père mariste) et une équipe constituée de parents et des enseignantes. L'ensemble est structuré en étroite collaboration avec Mme Fournol, préfet du primaire.

L'annonce de Jésus Christ est explicite dans toutes les classes de l'école : temps d'éveil à la foi (maternelles, CP, CE1) et de catéchèse (CE2, CM1, CM2) chaque semaine. Les enfants sont répartis en petits groupes animés par leur institutrice ou les parents catéchistes. La catéchèse s'appuie sur la Parole de Dieu, la prière et la découverte de grands témoins.

L'année est rythmée par le calendrier liturgique avec notamment des célébrations et des messes vécues par niveau ou par l'ensemble de l'école.

Les enfants peuvent choisir de vivre certains Sacrements (Réconciliation au moment de Noël et Pâques) ou de s'y préparer (baptême ou 1^{ère} communion). Dans ce cas, la demande est à faire par écrit à Mme Bénédicte Collet (voir circulaire spécifique)

ABSENCES

Toute absence doit impérativement être signalée par téléphone avant 8H30 ou avant 14 H au secrétariat du site de La Solitude (04.78.28.50.26)

Un mot d'absence doit être rédigé sur papier libre et donné à l'enseignante au retour de l'absence.

Les demandes d'autorisation d'absence pour raisons médicales doivent rester exceptionnelles.

Si un enfant doit exceptionnellement quitter l'école pendant les heures de cours, **les parents doivent venir le chercher dans sa classe.**

Les demandes d'autorisation d'absence pour raison familiale doivent être demandées au moins 8 jours à l'avance

-Au chef d'établissement général, Monsieur Patural, pour toute absence à partir de deux jours.

-Au chef d'établissement du primaire, Mme Fournol, pour un jour ou une demi-journée.

RENDEZ-VOUS

- Avec **Madame Fournol**, chef d'établissement du primaire, **Tel. 04.78.28.50.26.**

- Avec **les professeurs** en faisant **une demande par écrit** sur le cahier de textes.

Correspondance avec les parents : pas de correspondance via école directe !

En élémentaire, elle s'effectue dans le cahier de texte.

En maternelle, sur le cahier de liaison.

Pour les urgences : merci d'écrire au secrétariat : secretariat.solitude@sainte-marie-lyon.fr

CANTINE

Toute absence à la cantine doit être signalée sur le cahier de textes.

Les élèves des classes maternelles et élémentaires peuvent être inscrits **tous les jours ou 1, 2 ou 3 jours par semaine.**

Dates des changements de cantine : Le changement du régime de cantine ne peut se faire que sur des dates précises (données à la rentrée) Vous le ferez via votre compte ecole direct et devrez aussi informer l'enseignante par écrit sur le cahier de texte.

Pas de changement possible de régime de cantine en dehors de ces dates.

SECURITE

La sortie des élèves du Primaire se fait soit par le 23 chemin de Montauban, soit par le haut : Fourvière. (Parc des hauteurs, sur les heures d'ouvertures du portillon) ou aussi possible par la place du 158^{ème} régiment d'Infanterie.

Le matin, les élèves des classes maternelles doivent être accompagnés par un parent.

Le soir l'enfant peut être récupéré par un adulte ou un frère/sœur du collège (pas par un primaire).

VETEMENTS ET OBJETS

Les vêtements des élèves marqués **à leur nom et prénom**, qu'il s'agisse de vêtements de ville ou qu'il s'agisse de vêtements de sport, seront rendus aux élèves. Les autres vêtements trouvés seront conservés en primaire quelques semaines et accrochés sous le préau, puis donnés, à chacune des vacances, à une association caritative.

Des tenues trop décontractées ne sont pas autorisées en période estivale. Tongs, short ou jupe trop courtes.

Les téléphones portables, trottinettes, et les parapluies sont interdits à l'école et seront confisqués immédiatement. Un ballon apporté à l'école l'est sous la responsabilité de son propriétaire.

FOURNITURES SCOLAIRES

Toutes les fournitures de papeterie sont distribuées par l'école. Le jour de la rentrée, les élèves n'ont besoin que d'une trousse.

Pas d'agenda. Le cahier de textes, utilisé aussi pour la correspondance avec les parents, est fourni par l'école.

Les manuels scolaires appartiennent à l'APE. Le lot de votre enfant vous sera loué (voir tableau ci-dessous). Le montant de la location vous sera facturé par l'école. Votre enfant doit en prendre soin ! A l'issue de l'année : tout livre non restitué ou non réutilisable vous sera facturé 20 euros. Si le livre est détérioré, pour nous permettre de le remettre en état, il vous sera facturé 5 euros.

Niveau de classe	11eme	10eme	9eme	8eme	7eme
Prix de la location	4 euros	10 euros	8 euros	19 euros	24 euros